



Règlements 2019 Pilotes, Copilotes & Organisateur

Quelques adresses utiles :

***Fédération Belge des Caisses à Savon ASBL
Siège social : rue Victor Orianne, 4D
6900 On – Marche en Famenne***

Ils sont là pour vous renseigner :

Présidente : +3271199152 Falesse Claudine

Vice-président : +32494794642 Maldague José

Secrétaire : +32472418469 Doucy Bénédicte

Trésorière : 087/22 69 89 CHANTRAIN Monique

Site Web : Règlements, calendrier, classement, etc.

<http://www.speeddown.be>

E-mail : info@speeddown.be meme_claudine@hotmail.com

1. Normes de construction.

Véhicules à 3(side-car), 4 roues, sans moteur, sur structure de bois ou fer.

Elimination de tout objet pointu ou tranchant à l'intérieur ou l'extérieur de la caisse.

L'usage de batterie à acide est interdit. Seules les batteries sèches de maximum 3,5 Volts seront autorisées.

Les klaxons à air comprimé ou en spray, seront tolérer.

Sont interdits tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie à la caisse à savon.

Une attache solide, accessible à l'avant et à l'arrière du véhicule (caisse) ainsi qu'un **câble non métallique**,

D'une résistance de 2000kg, d'une longueur de 1,5 mètre minimum, muni à chaque extrémité de mousquetons de même résistance, est obligatoire pour le remorquage.

Un système de freinage efficace et aisé est fortement conseillé.

2. Règlements pilotes et copilotes.

1. Accord parental pour les moins de 18 ans est obligatoire.

2. Vêtements des pilotes et copilotes

Pour toutes les catégories l'équipement obligatoire est : Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et veste à longues manches, Un casque intégral homologué, des chaussures solides et fermées, des gants sans trous (gants de cycliste et de laines interdites). L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Une minerve de type karting est conseillée.

Pour les équipements spécifiques obligatoires, voir règlement par catégorie.

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en Traction, sur pont de camion, ou remorque, plateau) des véhicules de courses.

Sans cet équipement complet, pour la descente et la remontée, refus de la manche.

3. Les protections supplémentaires ci-dessous sont fortement conseillées :

Genouillères et coudières. Minerve type Kart.

Pour les side-cars la veste motard et pour les Carrioli une protection dorsale est obligatoire.

4. Pour les pilotes : maximum 2 par véhicule dans la même course. Un pilote descend les deux premières manches, le deuxième pilote descend les deux manches suivantes.

5. Pour les équipages : catégories 5, 6 et 7, ils peuvent s'inverser, les copilotes peuvent être différents d'une course ou d'une manche à l'autre pour autant qu'ils soient inscrits au challenge de la F.B.C.S. Et sur le formulaire d'inscription de la course, équipage xxxx/yyyy.

Les pilotes copilotes ne peuvent pas courir dans plus de 2 catégories.

Lors de la remise de prix du challenge belge, il incombera au pilote de remettre le prix au copilote de son choix. Les pilotes non-licenciés pourront prendre le départ dans les catégories officielles, mais ne seront pas classés au challenge.

Les équipages des catégories 5-6-7 courant avec un pilote ou copilote non licencié, ne

Pourra en aucun cas être classés au championnat Belge, et ne bénéficieront pas de points de présence.

6. Si un pilote ou un équipage non licencié prend une licence en cours de saison, les courses effectuées précédemment ne compteront pas au classement du challenge Belge.

7. Les numéros des pilotes inscrits au championnat seront attribués en début de saison, selon **un ordre déterminée**. Lorsqu'un pilote passe dans une catégorie

Supérieure, on lui attribue le numéro suivant le dernier de la dite catégorie.

8. La course se déroule sous forme de 4 manches officielles, il n'y a pas de manche d'essais.

Pour les doublés, maximum 2 pilotes sur la même caisse, 2 manches par pilote sur les 4 manches officielles.

9. Lors de chaque course, à l'inscription, les pilotes et copilotes qui ne bénéficient d'aucune couverture d'assurance « responsabilité civile » devront signer un abandon de recours. Pour les mineurs d'âge, la signature de ce document par l'autorité parentale ou le représentant légal ou l'autorité de tutelle responsable sera exigée.

En categories Speed down R.C. obligatoire

10. Tout pilote ou copilote présentant des signes apparents d'ébriété ou sous l'emprise de narcotique, sera immédiatement exclu de la course pour toute sa durée. **Si récidive, exclusion du Challenge.**

La participation à la course sous – entend l'acceptation de ce règlement.

Si un organisateur le souhaite, il a la possibilité d'autoriser la participation à la course de locaux, mais dans ce cas il assume donc toute responsabilité lorsqu'il prend la décision de laisser courir ceux-ci et ne pourra en aucun cas se retourner contre la F.B.C.S en cas de problème.

Ordre de départ : Toujours une **décision différente par catégorie et par course** mais jamais C1 ou C9 en premier ou en dernier.

11. Des sanctions (voir charte des pilotes) ou une pénalité de point peuvent sanctionner les pilotes/copilotes pour comportement illicite. Seul le jury de course est apte à statuer.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE

Tout pilote ou équipage doit participer au moins à une course du Championnat Belge afin de pouvoir participer à une coupe ou Championnat d'Europe et ceci dans la saison en cours et avant une coupe ou Championnat d'Europe.

3. Concernant l'inscription au challenge :

Tout pilote ou copilote inscrit au **Challenge Speed down ou Loisir** et en ordre de cotisation sera admis à la remise des prix organisée au terme de la saison **à condition**, qu'il participe au moins à **2/3** des courses reprises au Calendrier de la F.B.C.S.

Coût avec assurance (R.C. & frais médicaux.)

35 € Enfants / par an	40 € Adultes à partir de 14 ans / par an.
-----------------------	---

Pour une participation à une course de coupe, championnat d'Europe prévoir un délai de 4 semaines.

Cette assurance couvre uniquement les courses reconnues par la F.B.C.S.

C'est-à-dire : Le challenge de Belgique, le championnat et la coupe d'Europe.

Cette assurance prend court dès le paiement de la cotisation.

- La F.B.C.S. ne tiendra compte que des courses effectuées après paiement de l'inscription au CHALLENGE soit par VIREMENT au compte de la F.B.C.S. N° 360-0852182-43 avec communication : INSCRIPTION CHALLENGE pilote / copilote, soit en LIQUIDE lors de la course à un des responsables de la F.B.C.S.

1. Limite d'âge.

L'année de naissance sera considérée comme âge du pilote pour le choix de sa catégorie.

Speed down

06 à 09 ans catégorie C1 16 à 99 ans catégorie C5, 6, 7, 8.

10 à 13 ans catégorie C2

14 à 17 ans catégorie C3 Kart junior

18 à 99 ans catégorie C4 06 à 15 ans catégorie C9.

Loisir

Folklorique à partir de 6 ans

06 à 14 ans catégorie C10 voir avec l'organisateur.

15 à 99 ans catégorie C11 voir avec l'organisateur.

Assurance

Obligatoire pour catégorie C1 à C9 (très fortement conseillé pour les autres C10/1 & C10/2)

Le pilote / Copilote est tenu d'être assuré en "responsabilité civile", formule groupe ou individuellement.

Il devra en apporter la preuve sur simple demande de l'organisateur.

1. Catégorie Speed down.

- Le règlement technique F.I.S.D., plus approfondi pour cette catégorie, est à demander auprès de la Fédération.

- Le classement final de la saison, suivant les différentes catégories, est entièrement géré par la Fédération.

- Seuls les pilotes et copilotes qui remplissent les conditions ci-dessous pourront participer (à la coupe ou / et) au championnat d'Europe de l'année en cours.

Les conditions sont :

1° Inscrit au challenge Speed. Down de l'année en cours.

2° Conforme au règlement F.I.S.D. correspondant à leur catégorie.

3° En ordre de licence F.I.S.D.

4° En ordre d'inscription à la coupe ou /et au championnat d'Europe (bulletin + paiement).

L'inscription à l'Européenne se fait via la Fédération, moyennant le coût réclamé par la F.I.S.D.

Pilote/ copilote qui désire participer à la première coupe d'Europe devront introduire leurs demande de licence et carte grise et effectuer le paiement avant le 30 Avril de l'année en cour.

1. Classement de la course par catégorie :

- Le classement final d'une course se fait par addition des temps des 2 manches officielles.
- En cas ex æquo, c'est le meilleur temps de la première manche qui départage les pilotes.
Si toujours égalité, c'est la deuxième manche, etc.
- Attribution des points:

1^{er} = 10pts 2^{ème} = 8pts 3^{ème} = 6pts 4^{ème} = 5pts 5^{ème} = 4pts 6^{ème} = 3pts 7^{ème} = 2pts

- de la 8^{ème} à la dernière place = 1pt
- Seul le pilote inscrit au challenge, marque les points.
- Le classement final se fait sur base de

Nombre de Courses	Calcul		Nombre de Courses	Calcul
3	2		8	5
4	3		9	6
5	3		10	7
6	4		11	8
7	5		12	8

- il sera attribué 2 points de présence au pilote / copilote présent, avec sa caisse, sur la ligne de départ de la première manche de toutes les courses inscrites au challenge
- En cas ex æquo au classement de fin d'année, c'est le meilleur temps de la première course qui départage, si toujours égalité c « est la deuxième course, etc.....

Chaque compétiteur doit être engagé régulièrement. C'est à dire qu'il doit être titulaire d'une licence en cours de validité, délivrée par la fédération nationale des caisses à savon.

Ils ont l'obligation de se soumettre aux contrôles techniques organisés avant chaque course, afin de vérifier que l'équipement des pilotes et la conception des véhicules présentent toutes les garanties nécessaires quant à la sécurité (direction, freinage en particulier).

2. DEROULEMENT DE LA COURSE

- 1.) Contrôle technique des véhicules sur base du règlement à partir de 9h30.
- 2.) Un directeur ou un responsable de la course sera nommé par l'organisateur, un briefing regroupant un représentant technique de la F.B.C.S, le directeur ou le responsable et les commissaires de pistes sera organisé avant le départ de la course ainsi qu'une vérification de l'équipement de ceux-ci.
- 3.) Toutes les courses se déroulent en minimum 2 manches et maximum 4, le classement final se fait sur l'addition des temps des deux meilleures manches officielles.
- 4.) En cas de conditions atmosphériques déplorables et/ou conditions exceptionnelles, seul le comité de course décidera de l'annulation ou non d'une manche ou de la course. Seuls les manches complets comptent pour le résultat final du jour. Si tous les pilotes d'une catégorie, présents sur la ligne de départ, ont pu descendre lors d'une manche annulée, celle-ci comptera pour le classement final de l'année.
- 5.) Pour plus d'informations relatives aux catégories, normes, etc., voir le règlement FISD.
- 6.) Le comité de course est seul habilité à homologuer une piste proposée par l'organisateur et à choisir les protections optimales sur la piste, de même que le style de tracé (chicane ou non). Il pourra décider selon le style d'obstacles créés, des pénalités en temps. Les dégagements au bord de la piste doivent être libres. Les passages pour le public doivent être délimités et surveillés par les commissaires de piste responsables.
La vitesse sur la piste doit être réduite dès que la sécurité des pilotes n'est pas assurée. La course ne pourra débuter qu'avec l'aval du comité de course.
- 7.)- En cas de problème, lors du déroulement d'une course, l'organisateur en référera immédiatement au comité de course. Il ne laissera en aucun cas la liberté d'intervenir aux parents, amis des coureurs ou au public.
- 8.)- En cas de réclamation de moindre importance, un responsable de l'organisation, le délégué responsable de la F.B.C.S. et le directeur de course trancheront en toute impartialité et prendront les mesures qui s'imposent. Le déclassement des pilotes ne peut être fait que par le comité de course.

Seul le Président ou le Vice-président, présent sur place, a le droit de changer les règlements de la F.B.C.S., en cas de force majeure, et ce à titre exceptionnel et sans appel.

9.) Pour être classé le jour de la course et être repris au classement du challenge, le pilote doit obligatoirement effectuer 2 manches officielles (chronométrées), caisse en état de marche et de contrôle technique.

En cas d'accident ou d'incident mécanique, c'est le véhicule et l'équipage complet qui doivent Déclencher la cellule d'arrivée.

10.) Font partie de la catégorie Speed down.

Toute personne participant au Challenge de Belgique, au Championnat et/ou à la coupe d'Europe, en ordre de contrôle technique F.I.S.D. et de la licence F.I.S.D.

11.) Tout pilote qui casse sa caisse sans possibilité de réparer ce jour-là, ne pourra plus descendre et sera classé en temps maximum (pourra éventuellement descendre avec une caisse prêtée pour son plaisir).

Le deuxième pilote (en cas de doublé) de la caisse cassée, pourra emprunter celle d'un autre, afin de faire ses 2 manches officielles. !!!!!

Le pilote qui prête sa caisse devient doublé et ne peut descendre que 2 manches sur les 4.

12.) INSCRIPTION PILOTES MAXIMUM 10H 00. (à appliquer)

13.) La participation à la course sous-entend l'acceptation de ce règlement.

14.) Un contrôle technique, sur base du règlement se rapportant à la catégorie, peut être effectué à tout moment par les commissaires techniques de la F.B.C.S

6. REGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE

Règlement technique

I. CLASSIFICATION

Les 9 catégories suivantes sont agréées aux championnats. (C'est l'année de naissance qui est déterminante)

CATEGORIES C10\$C11	3 roues pilote avec ou sans copilote Loisir 1	4 roues pilote avec ou sans copilote Loisir 2	Challenge Speed down
Carrosserie	Libre	Libre	F.BCS
Longueur maximum Hors tout conseillé	2,50 m	2,50 m	F.I.S.D
Largeur maximum Hors tout conseillé	1,20 m	1,20 m	F.I.S.D
Hauteur maximum Hors tout conseillé	1,50 m	1,50 m	F.I.S.D
Garde au sol Maximum conseillé	0,25 m	0,25 m	F.I.S.D
Poids max. conseillé du véhicule.	100 kg	130 kg	F.I.S.D
Ages	De 6 à 99 ans	De 6 à 99 ans	F.I.S.D
Pneus gonflés	conseillé	conseillé	F.I.S.D
Arête vive	interdite	interdite	interdite
Diamètre max. roue	50 cm conseillé	50 cm conseillé	F.I.S.D
Freins	Minimum sur 1 roue Conseillés sur 2 roues	Minimum sur 2 roues Conseillés sur 4 roues	F.I.S.D
Direction	Volant ou dérivé	Volant ou dérivé	F.I.S.D
Arceau	Conseillé	Conseillé	F.I.S.D
Siège ou dossier	Obligatoire	Obligatoire	F.I.S.D
Plancher	Sous les pieds du pilote	Sur ou sous la surface du châssis	F.I.S.D
Crochet de remorquage	Avant et arrière	Avant et arrière	F.I.S.D
Câble de Remorquage Résistant à 700kgs	1,50 m minimum	1,50 m minimum	1,50 m minimum
Ceinture ou Harnais	Conseiller (interdit pour les side-cars)	Conseillé	F.I.S.D

9. REGLEMENT GENERAL F.I.S.D.

Le règlement technique impose dans toutes les catégories:

A. Documents

La licence internationale FISD (ex C.E.C.C.A.S.)

La carte grise pour le Championnat d'Europe

L'assurance en cas d'accident, responsabilité civile pour les dommages envers des tiers.

B. Vêtements des pilotes et copilotes

Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et veste à longues manches, un casque intégral homologué, des chaussures solides et fermées, des gants sans trous (gants de cycliste et de laine interdits). L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Une minerve de type karting est conseillée. Pour les équipements spécifiques obligatoires, **voir règlement par catégorie**. L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

C. Les lests

Ils sont permis jusqu'au poids maximum de chaque catégorie, mais ils doivent être fixés solidement avec des systèmes de vis de taille **minimum M8** évitant tout desserrement ou mouvement pendant le parcours. L'organisateur doit permettre au pilote de peser son véhicule de course avant et même à tout moment de la compétition.

D. Énergie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle. L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz, d'air comprimée ou autre sources d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules (SAUF REGLE FBCS).

E. Caméra de bord, compteurs de vitesse, chronomètres etc.

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

F. Remorquage

Sauf pour la catégorie C7 (Carrioli) & C10 FISD

G. Géométrie des véhicules

Des systèmes de réglage :

- de la géométrie
- de la garde au sol
- de la suspension

Sont autorisés, le véhicule à l'arrêt et avant la course.

Des systèmes modifiant les paramètres aérodynamiques du véhicule pendant la course sont autorisés.

L'énergie développée pour actionner ces systèmes doivent être uniquement mécanique (voir point D).

I. Numéros de course

Les chiffres doivent être de couleur noire sur fond blanc d'une hauteur minimale de 100mm. Pour le positionnement des numéros, appliquer le règlement de chaque catégorie.

J. Responsabilité

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, la fixation correcte des lests, etc.

K. Contrôle technique

Le contrôle technique (y compris le pesage) pourra être effectué à tout moment de la compétition, même après la fin mais avant la validation des résultats. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel. Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement).

J. Si un équipage est en surpoids il ne pourra plus rouler en C10, Mais bien dans sa catégorie sans classement, Donc si c'est une C8 en C8 BIS

10. REGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE

A. Pour toutes les catégories

1. Châssis

Le châssis doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon (écrou Nylstop) ou des colles et pâtes de freinage de filets.

Définition du châssis

Assemblage de matériaux solides, qui forment la structure principale portant le véhicule.

2. Plancher

Le plancher peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis. L'interposition de caoutchouc ou plastique d'une épaisseur maximum de 2 mm est autorisée.

3. Carrosserie

Si elle est autorisée dans la catégorie, la carrosserie doit être de construction solide. Les matériaux de construction sont libres, comme la forme de la carrosserie. La carrosserie peut être en une ou plusieurs pièces, mais facilement démontables en cas de contrôle. Pour la sécurité de l'équipage, il faut éliminer les aspérités anguleuses ou pointues (intérieur et même extérieur). Prévoir des rayons minimums de 5mm. La carrosserie doit être fixée solidement au châssis sans la possibilité de desserrement pendant le parcours. Si la carrosserie est fermée, la partie ouvrante doit être fixée sûrement à la carrosserie principale ou au châssis et l'ouverture doit pouvoir s'effectuer de l'intérieur et de l'extérieur du véhicule de course. Pour une meilleure accessibilité de la rampe de départ, un angle d'attaque minimum de 10 degrés est recommandé. En cas de rigidité insuffisante de la partie avant de la carrosserie un arceau de renfort est obligatoire. Les jambes du pilote doivent être protégées par un arceau, en cas de retournement. La construction de la caisse doit être faite en toute sécurité pour le pilote.

4. Pare-brise

Le pare-brise doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord – voir figure 1.

5. Axes

Sauf pour la catégorie C7 (Carrioli) les axes doivent être de structure acier, et fixés solidement aux essieux ou au châssis sans la possibilité de flexion. Par cela on comprend même la possibilité de fixation de l'axe au châssis en utilisant un fourreau avec des roulements dans lesquels il peut pivoter librement.

6. Direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Pour toutes les catégories sauf celle de C7 (Carrioli) elle peut s'effectuer sur toutes les roues.

7. Freins

Dans toutes les catégories le système de freins hydraulique ou mécanique sur les quatre roues doit être à double circuit. Sauf en catégorie C10 et C11

Attention : les caisses dont le système de freinage mécanique ou hydraulique (tirant, poulie, palonnier), muni d'un seul tirant est interdit, il doit être monté en double,).

8. Harnais

Le harnais est obligatoire pour toutes les catégories C1 à C4 et C6, système 3 points minimums, de type rallye. Les enrouleurs sont interdits même bloqués. Le harnais doit être porté serré pendant tout le parcours (descente et remontée). Le harnais de protection du pilote doit passer sur l'arceau ou sur le siège si le siège est suffisamment solide

9. Arceau de sécurité

L'arceau de sécurité est obligatoire pour les catégories C1 à C4 et C6. Il doit être fixé solidement au châssis sur chaque côté et retenu par un appui fixé à l'arrière du châssis

Le tube utilisé doit être de diamètre minimum 25 mm, épaisseur minimum 2mm. La droite de jonction entre le sommet de l'arceau de sécurité et le point le plus haut de la partie avant de la carrosserie doit passer à 100 mm au minimum du casque du pilote en position prêt au départ

(150mm c'est une distance horizontale, l'arceau doit éviter le passage du casque → appui tête)

10. Pression des pneus

La pression max. des pneumatiques pour les catégories C1 à C6 est limitée 4,9 Bar respectivement 3.5 Bar pour C8 et C9. Aucune tolérance ne sera permise. Si la pression mesurée d'un véhicule de course est au-dessus, le pilote sera immédiatement exclu de la manche où cette limite de pression a été dépassée. Contrôle de la pression des pneus : Pour les catégories C1 à C6 et C8/C9, la valve de gonflage doit être accessible en toutes circonstances aussi bien à l'avant qu'à l'arrière

11. Piste

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. (Les routes, protections, etc

- Seul les commissaires techniques de la FBCS sont habilités, en cas de litiges, à définir la catégorie d'un véhicule.

- Rappels de quelques normes F.I.S.D, pour plus de détail, demander la réglementation de l'année au secrétariat.

11. PARTICIPATION DE LA F.B.C.S.

- La F.B.C.S. est seule à donner l'autorisation d'organiser une course de caisses à savon comptant pour le challenge de Belgique.

- La F.B.C.S. prend en charge :

- L'annonce de la manifestation auprès de ses membres.

- Un **contrôle technique inopiner des véhicules avant le départ**

- Si « [contrat avec chronométrage](#) », la F.B.C.S assure le chronométrage des descentes au moyen de cellules photoélectriques (1/100e sec.), le classement de chaque catégorie, le contrôle du timing de la course, la communication des temps au fur et à mesure de la course et la liaison Talkie-walkie entre le départ et l'arrivée.

- La F.B.C.S. assiste le groupement organisateur pour la réussite de la course en parfaite collaboration, sans en faire pour autant, le travail complet ni préliminaire.

- **Chaque groupement organisateur prend ses responsabilités vis-à-vis de sa manifestation.**

- **La F.B.C.S. ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dysfonctionnements d'une course qu'elle patronne lors du challenge. (Ex : résultats financiers, nombres de pilotes, etc.)**

COMPOSITION DU COMITE DE COURSE

1 Responsable de l'organisation

2 Responsables F.B.C.S

3 Pilotes (1C4, 1C5, 1C6)

12. RESPECT DES REGLEMENTS.

- Nos règlements ont été rédigés afin d'apporter à tous une sécurité maximum pendant la pratique de ce sport et de manière à offrir un spectacle agréable au public.

- Si un des points du règlement organisateur n'est pas respecté, la F.B.C.S. se réserve le droit d'annuler la course, soit momentanément, soit définitivement.

- Aucune indemnité ne pourra lui être réclamée.

- En cas de litige, les tribunaux de Charleroi sont seuls compétents.

13. TROPHEES

- Comme dans tout autre sport, les participants à une course de caisses à savon seront récompensés par le comité organisateur.

- Remise des prix : Coupe, lot, souvenir, le libre choix est laissé à l'organisateur. , un prix souvenir à tous les pilotes des catégories C1, C2 C3et C9. Pour les catégories suivantes, le libre choix est laissé à l'organisateur.

14. FLECHAGE DES PRINCIPAUX AXES VERS LE CIRCUIT

Suivant autorisation communal et MET

-Un fléchage, de couleur claire avec la mention "CAISSES A SAVON" est à placer à chaque carrefour, changement important de direction, depuis un grand axe routier indiqué sur une carte et en direction du départ. Ce fléchage est important non seulement pour les pilotes, mais aussi pour les spectateurs.

15. ANNONCE DE LA MANIFESTATION

- Chaque organisateur prend ses dispositions pour annoncer sa manifestation dans sa localité ou sa province : communiqués de presse, radio, TV, affiches, etc.

- L'organisateur s'engage à mentionner, lors de ses communiqués de presse, annonces radio, TV et sur tout document ayant trait à la course : "SOUS LE PATRONNAGE DE LA FEDERATION BELGE DE CAISSES A SAVON". Les sigles ou dessins appartenant à la F.B.C.S., ne peuvent être employés qu'avec l'accord écrit du président.

16. COMMISSAIRES DE PISTE

- Equipement des commissaires : gilet de sécurité (jaune ou orange), drapeau rouge, sifflet, communication visuelle ou par talkie-walkie.
- Tous les commissaires de piste seront sous la conduite du directeur ou du responsable de la course.
- La F.B.C.S fournit les sifflets, les drapeaux, les gilets et les panneaux « Piétons interdits ».

Ils sont répartis tout le long de la piste, de telle façon qu'un commissaire puisse voir et entendre le commissaire qui le précède. Ils sont assistés d'adjoints dans des zones pouvant présenter des risques de sortie de route ou dans des zones prévues pour la traversée de la piste par le public. Ils ont une tenue reconnaissable (brassards, chasubles) et sont munis d'un drapeau vert, d'un drapeau rouge et d'un sifflet. Le drapeau vert indique au pilote qu'il peut descendre en toute sécurité. Si le drapeau rouge est agité le pilote doit s'arrêter dès que possible.

Dès l'approche de leur poste par un véhicule, ils sifflent pour prévenir le commissaire suivant.

En cas de sortie de piste le commissaire, signale l'incident en agitant le drapeau rouge et vérifie que les commissaires placés de part et d'autre de son poste ont reçu le message en agitant à leur tour le drapeau rouge. Assisté de ses adjoints et selon la nature de l'incident :

il prévient par radio les services de sécurité et le directeur de course présents sur le circuit,

il dégage la caisse de la piste qu'il remet si nécessaire en état, puis signale que la course peut reprendre (drapeau vert).

Si un blessé doit être évacué par ambulance, la course est neutralisée.

Ils ne disposent pas de pouvoirs d'arbitrage. Par contre, ils doivent rendre compte au plus tôt et avec le plus de précision possible de tout incident aux arbitres fédéraux présents sur la piste.

Les signaleurs mis en place devront être présents, un quart d'heure au moins avant le début de la course et attendre les instructions du directeur de course pour quitter leur poste.

17. REMONTEES DES CAISSES, SIDE-CAR et BOB-CAR.

- Il incombe également à l'organisateur d'assurer le remorquage des caisses par un apport suffisant de véhicules aptes à assurer cette tâche (poids minimal à tracter de 700kg) et maximum 6 caisses par véhicule remorqueur).
- En ce qui concerne la catégorie 7 (Carioli), il faut prévoir un moyen de transport tel que camionnette ou remorque plateau (en effet, ces véhicules ne sont pas conçus pour être remorqués).
- Les responsables de la F.B.C.S ont les pleins pouvoirs pour intervenir s'ils jugent qu'un remorquage n'est pas conforme ou dangereux.
- La remontée des caisses s'effectue sous la responsabilité de l'organisateur.
- La vitesse maximale autorisée, lors de la remontée des caisses, est de 30 km/h.
- Les conducteurs des remontes caisses devront garder la vitre "conducteur" ouverte et avoir l'œil sur les caisses remorquées, ils doivent respecter les injonctions du préposé au départ comme à l'arrivée et rester en permanence à proximité de leur véhicule.
- La remontée des caisses peut être effectuée par un circuit parallèle, mais néanmoins fermé à la circulation automobile.
- Pendant la course, sauf incident mécanique, aucun véhicule tracteur ne peut s'arrêter pendant la descente du circuit ou lors de la remontée des caisses.
- Les ravitaillements des buvettes se feront uniquement pendant l'Interruption de milieu de journée ou exceptionnellement avec l'accord du directeur ou responsable de la course entre 2 manches.
- En cas d'accident, seuls les véhicules de secours, du directeur de course et du Président de la F.B.C.S ou de son remplaçant sont autorisés sur le circuit.

18. ASSURANCES

- Chaque organisateur est tenu de contracter une assurance "responsabilité civile organisation" pour sa manifestation.
- La F.B.C.S a contracté une assurance "responsabilité civile" pour toutes les courses qu'elle patronne et contrôle dans le challenge de Belgique.
Cette assurance couvre uniquement la responsabilité de ses membres le jour de la course.
Une attestation d'assurance "responsabilité civile" est disponible, sur demande, au secrétariat.
- Lors de chaque course, à l'inscription, les pilotes qui ne bénéficient d'aucune couverture "ASSURANCE INDIVIDUELLE" (R.C. & frais médicaux) devront signer un "ABANDON DE RECOURS PARTICIPANT" en faveur de la F.B.C.S. et du propriétaire du véhicule sur lequel ils rouleront.
- Pour les mineurs d'âge, la signature de ce document par l'autorité parentale ou le représentant légal ou l'autorité de tutelle responsable sera exigée.

19. PREPARATION

1) CIRCUIT

- La piste doit être située sur une rue en pente.
- Le pourcentage moyen de la pente doit être compris entre 6 et 12%. Le pourcentage le plus fort ne doit pas dépasser 20%. Dans tous les cas, les conditions de sécurité (pilotes et spectateurs) doivent être assurées.
- Longueur du circuit : Minimum 700 mètres, avec minimum 2 virages naturels, Maximum libre en fonction des moyens techniques dont dispose l'organisateur.
- Route en bon état asphaltée et (ou) bétonnée, de plus les nids de poules, les casses vitesses, les pavés et les gravillons sont interdits.
- Les chicanes ou couloirs artificielles sont interdits sans l'accord du comité de course.
- Obligation d'avoir un dégagement d'au moins 100 m. libre de tout véhicule, après la ligne d'arrivée, pour le freinage des pilotes. Cette distance peut être modifiée en fonction de la pente à l'arrivée.
- Prévoir, au départ ou à l'arrivée un parc pour les coureurs et leur matériel (voitures + remorques).
- Prévoir une arrivée de courant de 220 V / 10 A / monophasé au départ ou à l'arrivée pour le chronométrage.
- En cas de course en dehors d'une zone d'habitations, prévoir la même alimentation par groupe électrogène.
- Prévoir : des stands de boissons et de restauration, le ravitaillement en eaux des pilotes au départ et à l'arrivée.
- Le jour de la course, dès 8 h 30, présence d'un responsable du comité organisateur sur le circuit.
- Placer, dès 8 h 30 les normes de sécurité (voir chapitre 2b).
- Placer une photocopie de l'arrêté communal ou provincial sur toutes les barrières de fermeture de voies d'accès au circuit.

20. NORMES DE SECURITE

- Présence d'une ambulance « normalisée » obligatoire.

- Interruption de tout trafic de véhicules étrangers à la course et ce dès 8 h 30, sauf autorisation du directeur ou du responsable de la course ou de la sécurité du départ ou de l'arrivée.
- Obligation de placer aux endroits dangereux (poteaux électriques, barrières, murs saillants, hautes bordures, virages, etc.) des bottes de paille, sacs de mousse ou pneus (sans jantes et liés entre eux).
- Les ballots de paille, sacs de mousse, pneus et barrières Nadar sont des moyens de protection et ne peuvent en aucun cas servir de sièges pour le public.
- Les endroits très dangereux (ex: endroits où l'on peut supposer des sorties de route tels que les sorties de virages) seront INTERDITS AU PUBLIC au moyen de panneaux "Piétons Interdits" en nombre suffisant.
- Des barrières Nadar et des cordages délimiteront le passage du public.
- Les normes de sécurité spécifiques à chaque circuit seront établies, lors de la reconnaissance de celui-ci, par le délégué provincial F.B.C.S. avec un responsable du comité organisateur.
- La F.B.C.S. se réserve le droit d'interrompre une course si de gros problèmes de sécurité interviennent pendant son déroulement.
- En cas de chicanes ou couloirs autorisés, il est possible de remplacer les bottes de paille par des pneus (3 de hauteur et liés entre eux), par des cônes en plastique (signalisation route). Seul le comité de course peut donner cette autorisation. Une pénalité de 5 secondes pourra être attribuée au concurrent qui les déplace.

Ces informations devront figurer sur le panneau officiel avant le début de la course et être mentionnées lors du briefing.

Charte des pilotes

Fair-play et sportivité sont des valeurs nobles

A Condition de participation à une course

Peuvent participer:

1. Les pilotes / copilotes ayant rempli les formalités d'inscription à la course
2. Les véhicules qui répondent aux exigences du Règlement technique de leur catégorie
3. Chaque pilote / copilote qui aura la tenue vestimentaire adéquate pour sa catégorie.
4. Lors de l'inscription, les pilotes et copilotes qui ne bénéficient d'aucune couverture **d'assurance** « responsabilité civile » devront signer un **abandon de recours**.
5. De plus, pour les mineurs d'âge, l'accord et la signature de l'autorité parentale ou du représentant légal ou de l'autorité de tutelle responsable sera exigée.

B Déroulement de la course

Rappel : les commissaires de piste sont munis d'un drapeau rouge, sifflet, gilet jaune ou orange de sécurité et d'un numéro de poste.

1. En cas d'incident " drapeau rouge agité" les pilotes doivent ralentir et s'arrêter.
2. Les pilotes stoppés par le drapeau rouge ont le droit de recourir leur manche.
3. Chaque pilote lésé, pendant sa course, par un spectateur, un animal, ou une autre cause valable devra levé sa main devant le commissaire le plus proche de l'incident et relevé le numéro de poste de celui-ci. Il signalera l'incident et le n° de poste immédiatement à l'arrivée.
4. En cas de litige, seule la parole du commissaire fait foi, dans les cas complexe le jury de course tranchera.
5. En cas de protêt, ce dernier doit être déposé avec une caution de 50 €. Dans les 30 minutes qui suivent la fin de la manche, des feuilles type de protêt doivent être disponible au départ et à l'arrivée.

B Discipline

Chaque pilote participant et tous les membres de l'accompagnement ont l'obligation de respecter le présent règlement approuvés par l'A.G. de la F.B.C.S. En cas de non-respect ou en cas de comportement en opposition avec les règles sportives, le pilote / copilote peut être puni, même suite au mauvais comportement de l'accompagnement.

D'après le degré et la gravité du délit le Jury de course peut punir le pilote par :

1. **Un avertissement** pour des petits délits. (par exemple : comportement illicite, défauts en vêtements pendant la course ou la remontée, arrêt dans la zone interdite etc.)

La disqualification de la manche pour des délits plus grands ou redoublés. (par exemple comportement en opposition avec les règles sportives d'un pilote ou des accompagnateurs, violation de la limite de poids, pression des pneus etc.)

2. **la disqualification de la course** pour des délits importants. (par exemple rupture des paramètres techniques du véhicule de course donnés par le règlement technique, violation des principes sportifs très grave, un outrage ou une attaque aux organisateurs, aux délégués de la F.B.C.S. etc., absorption des boissons alcooliques ou des narcotiques avant ou pendant la course etc.)

21. REGLEMENT ORGANISATION

Le challenge de Belgique est organisé du 1er avril au 15 octobre.

Ce challenge a pour but principal de rendre la pratique de ce sport accessible à tous.

Il est cependant nécessaire pour l'équité de tous, que certaines règles soient édictées notamment en matière de sécurité, de division par catégorie et de normes techniques pour les différents véhicules.

22. ADMINISTRATION

1) F.B.C.S. :

- **Contact**er d'abord le **DELEGUE PROVINCIAL** qui se rendra sur place pour vous donner tous les renseignements utiles pour une bonne organisation.
- Le **CONTRAT D'ORGANISATION** d'une course de caisses à savon, dûment signé pour accord par le délégué provincial F.B.C.S. et par deux personnes civilement responsables du comité organisateur, doit parvenir à notre secrétariat au plus tard un mois avant la course.
- Des réservations de dates de courses sont possibles, mais les premiers contrats rentrés seront prioritaires.

2) ADMINISTRATION COMMUNALE ou PROVINCIALE, MET, CROIX ROUGE, POLICE, etc. :

- Le délégué provincial F.B.C.S. vous remettra les formulaires adéquats pour chaque demande : Bourgmestre, Croix Rouge, Police, population, etc.

3) FRAIS DE PARTICIPATION :

Avec ou Sans Chronométrage (précision au 1/100 de sec.)

- Un acompte de 25 Euros sera réclamé par le délégué provincial F.B.C.S. lors de la signature du contrat, pour confirmation.
- Cet acompte ne sera pas restitué en cas d'annulation par l'organisateur.
- Au plus tard 10 jours avant la date de la course, le compte n° 360-0852182-43 libellé au nom de la «F.B.C.S » sera crédité du solde de 125 € Avec Chronométrage
- En cas de non paiement du solde à cette date, il sera réclamé, en espèce, le jour de la course et avant le premier départ.
- En cas de non paiement du solde, l'organisateur s'engage à assumer les frais de recouvrement ainsi que les frais de justice éventuels.
- Le montant de l'inscription des concurrents est libre, mais plafonné à : 10€ par personnes.
- L'organisateur prend en charge les formalités et frais : de S.A.B.A.M., de publicité pour sa course, d'ambulance, de trophées et de sécurité. (Commissaires de piste et matériel comme bottes de paille, barrières nadars, pneus, etc.).

